

LE PETIT FORGEOIS

N°2 - AVRIL 2021

ACTUALITÉS

COVID-19 et vaccination

FAMILLE & SOLIDARITÉ

La Réserve Communale
de Sécurité Civile

ENVIRONNEMENT

L'éclairage public



**Le portage de
repas à domicile**

Garder un lien social



LE PETIT FORGEOIS

est réalisé par le service
communication de la mairie.
communication@forges-les-bains.fr

Directeur de la publication :
Séverine Martin

Rédactrice en chef :
Irène Corvest

**Rédaction et conception
graphique :**
Service communication

Crédits photos : photothèque
municipale, Freepik.

Impression : Desbouis Gresil
1 900 exemplaires

Mairie de Forges-les-Bains
9 rue du Docteur Babin
91470 Forges-les-Bains
Tél. : 01 64 91 03 29

 www.forges-les-bains.fr
 [forgeslesbainsfr](https://www.facebook.com/forgeslesbainsfr)

FORGES

les bains

Chères Forgeoises, chers Forgeois,

J'aurais aimé, dans ce deuxième édito, vous annoncer des événements, des rencontres et vous souhaiter de joyeuses fêtes et vacances de Pâques, mais la crise sanitaire, un an après son déclenchement, pèse plus que jamais sur notre quotidien.

Avec le printemps nous voudrions pouvoir profiter des premières belles journées en famille, entre amis et voisins, reprendre un rythme de vie « normal » faites de sorties et d'activités associatives, culturelles ou sportives.

Je pense en particulier à nos jeunes qui ont leur scolarité perturbée, leur vie étudiante rendue difficile par l'isolement, la précarité parfois, leur difficulté à entrer dans la vie active, les personnes isolées quel que soit leur âge, tous ceux qui ont perdu leur emploi ou se battent pour le garder, pour porter leur activité à bout de bras, développant des trésors d'inventivité et d'énergie pour garder la tête hors de l'eau.

Aussi j'en appelle à votre responsabilité, votre bon sens pour le bien de tous et notamment nos personnels soignants qui sont sur la brèche depuis un an. Le virus est particulièrement contagieux et se transmet surtout par les enfants qui sont souvent asymptomatiques.

Soyons tous solidaires et responsables : portons le masque sur la bouche ET le nez, ne le retirons pas pour parler même si c'est difficile, pensons à nous laver les mains, respectons les distanciations physiques... tenons tous le choc pour qu'avec l'accélération de la vaccination la vie puisse reprendre son cours.

En cette période compliquée, la municipalité, agents et élus, est à vos côtés pour maintenir le service public tout en garantissant la sécurité du personnel communal.

C'est dans cet esprit que depuis bientôt un an, les services entretien, restauration, atsem, périscolaire, techniques sont sur le terrain pour assurer un fonctionnement constant. Nous nous attachons également à adapter l'organisation des services secrétariat et urbanisme pour pouvoir continuer à vous accueillir et répondre au mieux à vos besoins.

L'équipe municipale n'oublie pas non plus de travailler sur l'avenir que nous abordons avec enthousiasme. Le débat d'orientation budgétaire, présenté en mars, a insisté sur notre volonté de traquer la moindre dépense superflue, non par dogmatisme, mais pour que cette mandature voie se concrétiser des priorités trop longtemps repoussées : rénovation et agrandissement des écoles, entretien du bâti, de la voirie et rénovation de l'éclairage public, mais aussi rénovation et couverture des tennis... sans oublier la vie festive du village !

Bien à vous.

Séverine Martin
Maire de Forges-les-Bains

SOMMAIRE



À la une //4

- > Rencontres

Actualités //6

- > Déploiement des compteurs communicants de GRDF
- > Covid-19 : les mesures à Forges-les-Bains
- > Point sur la vaccination

Communication //10

- > ILLIWAP : abonnez-vous aux stations «Ecoles»

Travaux //11

- > Travaux réalisés et en cours
- > Les projets

Famille et solidarité //12

- > Favoriser les liens intergénérationnels
- > La Réserve Communale de Sécurité Civile
- > Le portage de repas à domicile



Zoom sur //16

- > Le service périscolaire

Jeunesse //18

- > Jobs d'été
- > Le recensement citoyen
- > Portrait d'un jeune du CMJ

Environnement //20

- > Dépôt d'amiante : bon débarras !
- > Réflexions sur l'éclairage public
- > Protégeons nos arbres

Développement économique //24

- > Le marché de Forges-les-Bains

Retour en images //26

Autour de nous //28

- > Accompagnement administratif et numérique pour les seniors de la CCPL



Conseils municipaux //29

- > Compte-rendu du 10 mars 2021

Tribunes //29-30

Carnet //31

Agenda //32

> Vous ne recevez pas les publications dans votre boîte aux lettres ?

Contactez le service communication par mail : communication@forges-les-bains.fr



RENCONTRES

La mairie a le plaisir d'accueillir deux nouveaux agents municipaux en ce début d'année 2021. Denis Bermudez, responsable des services techniques et Benoit Brière, responsable du service restauration, entretien et Atsem. Nous leurs souhaitons la bienvenue !

DENIS BERMUDEZ EST ARRIVÉ À FORGES-LES-BAINS LE 25 JANVIER 2021.

Bonjour Denis, quel est votre parcours professionnel ?

Suite à un licenciement économique, j'ai effectué une reconversion professionnelle. J'ai passé un CAP de plombier/chauffagiste et un CAP d'électricien. J'ai exercé pendant deux ans en entreprise en tant que plombier/chauffagiste puis six ans en mairie. Je suis ensuite devenu adjoint au responsable technique et logistique dans un établissement public de formation en région parisienne puis pendant deux ans en tant que responsable d'un service du patrimoine de la commune de Breuillet.

Je m'occupais notamment de l'entretien des bâtiments réalisés par les agents de la régie, des entreprises extérieures et des projets de bâtiments neufs.

Je connais bien la commune de Forges-les-Bains car j'y ai vécu pendant 5 ans.

Quel est votre rôle au sein de la commune de Forges-les-Bains ?

Je suis responsable des services techniques : cela comprend les espaces verts, la voirie et les bâtiments de la commune. Mon rôle est de manager les équipes techniques au sein de la commune, de réaliser la mise en œuvre et vérifier la faisabilité des projets de la collectivité. Je dois veiller au maintien sécuritaire et réglementaire des équipements de la commune et réaliser le suivi des entreprises et du bon déroulement des chantiers. Je rédige les éléments techniques à la passation des marchés publics et enfin, je prépare et je suis l'exécution du budget des services techniques.



Denis Bermudez

BENOIT BRIÈRE EST ARRIVÉ À FORGES-LES-BAINS LE 1^{ER} FÉVRIER 2021.

Bonjour Benoit, quel est votre parcours professionnel ?

Après avoir obtenu mon diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, j'ai accompagné des enfants de 3 à 6 ans au sein d'un lieu de placement (une pouponnière), puis j'ai accompagné des enfants nés dans le secret, pendant cinq ans. Ensuite j'ai pris la direction de trois établissements d'accueil de jeunes enfants, des crèches, à Trappes, Chartres et enfin au centre hospitalier de Chartres.

En quoi consiste votre travail, quel est votre rôle au sein de la mairie ?

A la mairie de Forges, je suis responsable des services de l'entretien de l'ensemble des bâtiments de la commune, des agents de restauration au sein des écoles et des Atsem qui travaillent au sein de l'école maternelle, ainsi que du service du portage des repas à domicile.

Mes missions s'articulent d'une part dans la mise en œuvre de conditions de travail optimales, par l'organisation et le matériel, pour que l'ensemble des agents sous ma responsabilité ressentent de la satisfaction dans l'accomplissement de leurs missions au quotidien ; et d'autre part, je m'assure que l'ensemble des services soient rendus aux habitants par la garantie que chacun puisse trouver des locaux entretenus (les écoles, la mairie..) et une qualité constante de la prestation de service des portages des repas à domicile.

Que souhaitez-vous mettre en place dans votre service et quels sont les projets à venir ?

Je souhaite valoriser les compétences des agents de mon service, mettre en place des projets pour mettre en avant le travail de chacun. J'aimerais également développer le service de portage à domicile selon les besoins des habitants.



Benoit Brière

Départ

Merci Françoise !

Françoise Goncalves, responsable du service restauration, entretien et des Atsem, a pris ses fonctions à Forges-les-Bains le 15 avril 2009.

Vendredi 12 mars, elle a quitté son service avec beaucoup d'émotion pour profiter d'une retraite bien méritée.

Françoise a débuté sa carrière dans la fonction publique en 1978. A 18 ans, elle travaille dans un centre de loisirs auprès des enfants puis elle est ensuite recrutée par la commune de Leuville sur Orge, au service restauration. Un an plus tard, à 19 ans, elle remplacera la responsable de la cuisine partie en retraite.

Françoise a toujours été attirée par le service public qui lui a permis de mettre à profit toutes ses compétences au service de l'intérêt général. Elle a notamment été bénévole et présidente d'une association « comité d'œuvre sociale », où elle organise des événements et des aides pour les agents et leurs enfants.

Après plusieurs riches expériences dans diverses communes, en tant que responsable de la restauration, du service entretien et des événements pour les personnes âgées, Françoise décide de postuler à la mairie de Forges-les-Bains en 2009. Elle reprend en main un service désorganisé avec une équipe de 20 agents et met en place de nouvelles procédures. Elle gère les équipes de restauration, d'entretien et les Atsem.

« C'était un peu compliqué quand j'ai repris le service mais nous y sommes arrivés ! »

Elle organise également la logistique des manifestations municipales pour la partie restauration, notamment auprès des aînés. Elle gère le portage des repas à domicile pour les personnes en difficulté, suit les commissions régulières avec Yvelines Restauration afin de faire part des retours des élèves sur les menus proposés. Malgré son poste de responsable, elle a toujours été très proche de ses agents et n'a jamais hésité à les aider s'il y avait besoin de travailler sur le terrain, en cuisine, en restauration ou pour l'entretien des locaux.

La période « COVID-19 » a été très éprouvante pour Françoise et ses équipes. « Cette période a demandé beaucoup de rigueur, d'énergie, de coordination. Je suis fière du travail de mes agents, qui ont toujours été présents et motivés même pendant le confinement. Je leur tire mon chapeau. »

Après une carrière bien remplie, 40 années de service public, Françoise est contente de pouvoir désormais profiter pleinement de ses enfants et petits-enfants même si « ce n'est pas évident de tourner la page ! »

« J'ai pris beaucoup de plaisir à Forges. Après avoir travaillé dans des communes plus grandes, cela ne m'a pas dérangé de venir dans une petite commune comme Forges-les-Bains parce que j'ai pu apporter mes connaissances et mon savoir à une petite collectivité qui en avait besoin, aussi bien dans la restauration que dans l'entretien des locaux. »

Françoise a travaillé dans plusieurs communes au cours de sa carrière : « c'est un choix personnel car je n'aime pas rester sur mes acquis, j'ai besoin que ça bouge, j'aime bien apporter aux autres, pouvoir transmettre et me lancer de nouveaux challenges, même si cela demande une adaptation aux changements. »

EN BREF

MODIFICATION DES HORAIRES DE LA MAIRIE

Depuis le 6 avril, la mairie est fermée le mardi et ouverte le lundi, mercredi, jeudi et vendredi toute la journée ainsi que le samedi matin selon les horaires suivants :

Lundi : 8h30-12h / 13h30-18h

Mardi : FERMÉ

Mercredi : 8h30-12h / 13h30-18h

Jeudi : 8h30-12h / 13h30-18h

Vendredi : 8h30-12h / 13h30-18h

Samedi : 9h-12h (hors vacances scolaires)

> Ce changement fait suite aux annonces gouvernementales et à la mise en place du télétravail de façon structurée au sein de la mairie, afin de proposer des horaires d'ouverture plus réguliers.

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Suite au passage du couvre-feu à 19h, l'agence postale vous accueille aux horaires normaux : du mardi au vendredi de 16h à 19h et le samedi de 9h à 12h.

OUVERTURE DE L'ESCAPADE CULTURELLE LE SAMEDI MATIN

Nouveau ! L'escapade culturelle vous ouvre ses portes le samedi matin de 10h à 12h30. Découvrez les expositions en cours, les livres jeunesse, romans pour adultes, magazines ainsi que des jeux pour les enfants.

> Pour en savoir plus : contactez l'escapade au 09 61 63 74 30 ou mairie@forges-les-bains.fr

MARCHÉ DE NOËL : OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

Prévu les samedi 11 et dimanche 12 décembre 2021 au parc des Thermes, les inscriptions sont ouvertes.

Vous êtes créateur ou producteur et vous souhaitez participer à notre marché de Noël ? Contactez Christelle Rippe : christelle.rippe@forges-les-bains.fr pour obtenir toutes les informations nécessaires à votre inscription. Le dossier d'inscription vous sera transmis par mail, à renvoyer à la mairie avant le 30 juin 2021.

Pour rappel, plus de 3000 visiteurs sur le marché de Noël 2020 !



DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ DE GRDF

GRDF travaille depuis 2009 à l'arrivée du relevé automatique à distance en France. Depuis 2016 et jusqu'en 2022, 11 millions de clients du gaz naturel seront ainsi équipés du compteur communicant gaz. Ces nouveaux compteurs vous permettront de mieux suivre et gérer votre consommation de gaz naturel au quotidien.

Les compteurs communicants gaz sont en cours de déploiement au sein de Forges. Près de 580 foyers seront concernés par ce changement de compteur qui se déroulera au mois de juin.

Quand sera installé ce nouveau compteur ?

L'ensemble des compteurs sera changé courant juin. Les administrés concernés recevront un courrier environ 1 mois avant le changement, puis 15 jours avant l'intervention pour préciser si leur présence est nécessaire ou non.

Qui effectuera cette intervention ?

GRDF a mandaté l'entreprise SLTP. Les intervenants portent à connaissance des clients un badge d'identification.

Combien de temps dure l'intervention ?

L'intervention dure environ 30 minutes. Pour autant si la présence du client est nécessaire, un créneau horaire de 2 heures lui sera proposé, le technicien informera de son arrivée quelques dizaines de minutes au préalable.

L'intervention est-elle payante ?

L'intervention est sans frais supplémentaire.

Quand a-t-on accès à ses données de consommation ?

GRDF enverra une notification d'accès aux données de consommation environ 20 jours après l'installation du compteur à l'attention du client, pour accéder à ses données sur son espace personnalisé et sécurisé.

Qui contacter en cas de questions complémentaires ?

Nous vous invitons à contacter GRDF au 09 70 73 65 98 (du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h, sans coût supplémentaire).

Les équipes sont disponibles pour toute demande de complément d'informations, ou pour décaler le rendez-vous proposé.

OBTENIR DES INFORMATIONS

Sur le site de GRDF : <https://www.grdf.fr/particuliers/services-gaz-en-ligne/gazpar-le-compteur-communicant-gaz>

COVID-19

LES MESURES À FORGES-LES-BAINS

PORT DU MASQUE

Depuis le 4 mars 2021, le port du masque est obligatoire sur l'espace public à partir de onze ans, jusqu'à nouvel ordre.

Pour rappel, à l'école, le port du masque est obligatoire à partir de l'âge de six ans.

Les personnes qui ne respectent pas ce nouveau décret risquent 135 € d'amende forfaitaire.

Par ailleurs, en cas de récidive sous quinze jours, après une première amende, la contravention passe à 1 500 €.

LES SERVICES MUNICIPAUX

Les services qui restent ouverts (sous réserve de l'application d'un protocole sanitaire strict) :

- > **La mairie** continue à fonctionner normalement et vous accueille les lundi, mercredi, jeudi et vendredi toute la journée ainsi que le samedi matin (hors vacances scolaires) ;
- > **Les services état-civil, technique et urbanisme** : accueil sur rendez-vous ;
- > **L'escapade culturelle** : six personnes maximum dans l'enceinte du bâtiment.

Les structures municipales et établissements suivants sont fermés :

- > Le club des jeunes ;
- > L'accueil périscolaire et le restaurant scolaire * ;
- > Le gymnase ;
- > Les salles communales mises à la disposition du public et des associations.

LE POINT SUR LA SITUATION DANS LES ÉCOLES

Depuis le 5 avril les crèches, écoles primaires, collèges et lycées sont fermés.

La reprise des cours aura lieu le 26 avril à Forges-les-Bains pour les élèves de maternelle et élémentaire.

Pour les collégiens et lycéens, le retour en classe aura lieu à partir du 3 mai.

*sauf personnel prioritaire



PORT
DU MASQUE
OBLIGATOIRE
dans la commune

à partir de 11 ans

Arrêté préfectoral du 8 mars 2021

FORGES

3^e CONFINEMENT ET MESURES DE RESTRICTION :

- > restrictions de déplacements avec attestation obligatoire au-delà de 10km
- > fermeture des commerces dits non essentiels
- > maintien du couvre-feu de 19h à 6h.

LIEUX DE DÉPISTAGE COVID

Votre médecin vous a prescrit un test virologique (PCR) ? Vous avez été identifié comme personne contact ?

Identifiez un lieu de dépistage dans la région Île-de-France grâce à la carte interactive : www.iledefrance.ars.sante.fr/covid-19-lieux-de-depistage-en-ile-de-france

INFORMATION

Les tests virologiques (RT-PCR) de dépistage du COVID-19 sont désormais réalisables sans ordonnance et sont pris en charge intégralement par l'assurance-maladie obligatoire.

Il est important de vérifier s'il est nécessaire de prendre un rendez-vous en consultant la fiche des lieux.

> **Près de Forges-les-Bains, vous pouvez prendre rendez-vous au laboratoire Cerballiance de Limours pour effectuer un test PCR. Le laboratoire propose également des tests salivaires pour les enfants.**

> **Vous pouvez également contacter les infirmiers de la commune.**



DÉPISTAGE COVID-19

La pharmacie des Thermes à Forges-les-Bains réalise des tests antigéniques sur rendez-vous ainsi que test anti-corps, sans rendez-vous.

> Contactez la pharmacie au
01 64 91 11 24





LE POINT SUR LA VACCINATION

La vaccination est accessible aux personnes âgées de plus de 70 ans depuis le 27 mars 2021. Elles peuvent bénéficier du vaccin Pfizer, Moderna et de l'AstraZeneca.

Depuis lundi 12 avril, la vaccination est élargie à toutes les personnes de plus de 55 ans, quel que soit leur état de santé. Ces personnes peuvent bénéficier du vaccin AstraZeneca ou Janssen.

Les personnes âgées de plus de 60 ans pourront dès le 16 avril 2021, être vaccinées avec Pfizer et Moderna. La vaccination sera ensuite ouverte à d'autres catégories de population : dès le 15 mai, les personnes âgées de 50 ans et plus et à partir de mi-juin, les personnes de moins de 50 ans.

Les personnes volontaires et éligibles à la vaccination sont invitées à privilégier la prise de rendez-vous depuis le site www.santé.fr, en y retrouvant les centres à proximité et sur doctolib.fr.

De nouveaux rendez-vous se libèrent chaque jour.

Nous vous invitons à consulter régulièrement les disponibilités sur les sites internet ci-dessus. En cas de problème, vous pouvez vous rapprocher de la mairie.

S'agissant des professionnels de santé, ceux-ci ont vocation à être vaccinés dans l'un des établissements de santé disposant d'un site de vaccination qui leur est dédié (en savoir plus sur www.iledefrance.ars.sante.fr).

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION DE BLIGNY

Depuis le 26 mars, le centre hospitalier de Bligny à Fontenay-les-Briis est centre de vaccination. Les rendez-vous s'effectuent en ligne, sur Doctolib.

CONTINUER À APPLIQUER LES GESTES BARRIÈRES ET À RESPECTER L'ISOLEMENT

En l'état actuel des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la gravité des symptômes, mais pas la contagiosité. Il faut donc continuer à s'isoler en cas de test positif à la Covid-19, en cas de contact avec une personne positive, ou en cas de symptômes. Les gestes barrières sont toujours à appliquer scrupuleusement. Le port du masque reste recommandé, y compris pour les personnes vaccinées.



Ces informations ont été rédigées début avril et peuvent évoluer. Nous vous invitons à consulter les sites internet ou à téléphoner à la mairie pour plus de renseignements.

LE DÉPARTEMENT MAINTIENT SES AIDES

RENOUVELLEMENT DE L'AIDE AUX ARTISANS ET COMMERÇANTS

La crise du Covid-19 et les périodes de confinement ne sont pas sans endommager le tissu économique, notamment auprès des entrepreneurs exerçant dans les domaines de l'artisanat ou du commerce. Dans ce contexte inédit, le Département soutient les personnes en situation de fragilité économique et sociale en leur apportant une aide de 800€. Cette aide départementale ici proposée est par ailleurs cumulable avec la précédente aide accordée à l'occasion de l'état d'urgence sanitaire établi en mars 2020.

Au printemps dernier, ce dispositif d'urgence a permis de soutenir financièrement 62 artisans et commerçants essonniers.

ACCÈS EN LIGNE À BIBLIOCOLLÈGE ET AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES DES MÉDIATHÈQUES POUR LES ESSONNIENS

Le développement des ressources numériques pour les collégiens via Bibliocollège et l'ouverture des ressources numériques du réseau des médiathèques (dont Bibliosud) à tous les habitants offrent un accès sans limite et sans condition à un large panel de livres jeunesse, livres audio, romans, formations en ligne et revues.



> Toutes les informations sur les aides du département sont disponibles sur <https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite>

OBTENIR DES INFORMATIONS

- > Le site du ministère des Solidarités et de la Santé, pour s'informer sur les politiques vaccinales et le Covid-19.
- > Le site de la Haute autorité de Santé (HAS), pour s'informer sur les recommandations vaccinales.

- > Le site vaccination-info-service.fr, pour s'informer sur la vaccination.
- > Le site de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour s'informer sur l'autorisation des essais cliniques et la sécurité

des vaccins.

- > Le site l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm) pour s'informer sur la recherche médicale.

LA COMMUNE RECRUTE

La commune recherche pour renforcer son équipe des espaces verts, **un agent technique principal de 2^e classe de catégorie C** ou expérience équivalente.



Mission :

En équipe, participer aux créations et fleurissement et assurer les travaux d'entretien des espaces verts communaux et entretien du petit matériel thermique espaces verts, dans le respect de l'environnement.

> Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation à :

mairie@forges-les-bains.fr

Mairie - 9 rue du Docteur Babin

91470 Forges-les-Bains

PRÉVENIR LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

Le monoxyde de carbone est un gaz asphyxiant indétectable : il est invisible, inodore et non irritant. Il résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il se diffuse très vite dans l'environnement et peut être mortel en moins d'une heure.

La grande majorité des intoxications au monoxyde de carbone se produit de manière accidentelle dans l'habitat (85%). La chaudière reste la source d'intoxication la plus fréquente (42 % des cas d'intoxications) ; mais on observe une augmentation importante des épisodes d'intoxication au CO liés à une utilisation inadaptée de groupe électrogène, lors d'événements climatiques majeurs entraînant une coupure prolongée en alimentation électrique. En présence d'un appareil à combustion, maux de têtes, nausées, vomissements sont les symptômes qui doivent alerter.



LISTES ÉLECTORALES : LES INSCRIPTIONS EN CONTINU

Depuis 2020, il n'est plus nécessaire de s'inscrire avant le 31 décembre pour pouvoir voter à une élection se déroulant l'année suivante. Désormais, vous pouvez vous inscrire et voter la même année en respectant une date limite d'inscription.

Pour pouvoir voter aux élections régionales et départementales en juin prochain (sous réserve des conditions sanitaires), pensez à vous inscrire avant la mi-avril.

Comment s'inscrire ?

- soit en vous présentant personnellement à la mairie
- soit par courrier, en téléchargeant le formulaire Cerfa n°12669*02 formulaire de demande d'inscription sur la liste électorale pour les citoyens français (www.servicepublic.fr).
- soit en faisant la démarche complète en ligne sur «servicepublic.fr».

> Les prochaines élections sont prévues le 13 juin 2021 pour le 1^{er} tour et le 20 juin 2021 en cas de second tour.

IMPORTANT :

CHANGEMENT D'ADRESSE DANS LA MÊME COMMUNE

Si vous avez déménagé en cours d'année au sein de la commune, signalez votre changement d'adresse à la mairie, avant le 7 mai, en vous munissant d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. La mairie pourra ainsi mettre à jour les listes électorales et éviter votre radiation.



LES BONS REFLEXES

Afin de limiter les risques d'intoxication au monoxyde de carbone au domicile, il convient :

- > avant chaque hiver, de faire systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- > tous les jours, d'aérer au moins 10 minutes, de maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et de ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air ;
- > de respecter systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.
- > En cas d'accident, composez le **18** ou le **112**

FORGES EN POCHE AVEC ILLIWAP NOUVEAU : ABONNEZ-VOUS AUX STATIONS « ÉCOLE »



L'application Illiwap, disponible depuis le 1^{er} mars, vous permet de suivre l'actualité de la commune et d'envoyer des signalements afin d'informer de l'existence d'un problème au sein de l'espace public.

UN NOUVEAU MOYEN DE COMMUNICATION DÉDIÉ AUX PARENTS

Votre enfant est scolarisé dans une des deux écoles de Forges-les-Bains ?

Abonnez-vous dès à présent aux sous-stations nouvellement créées : « Ecole élémentaire » et/ou « Ecole maternelle » pour recevoir en temps réel les informations et actualités des écoles de vos enfants.

Pour cela, si ce n'est pas déjà fait, téléchargez l'application Illiwap gratuite sur Google Play ou Apple Store, recherchez et entrez dans la station « Forges-les-Bains ».

Sur l'onglet d'affichage, rendez-vous sur « Stations liées ».

Abonnez-vous à la station qui vous concerne ou aux deux stations si c'est le cas : « Ecole maternelle » et/ou « Ecole élémentaire ».

INFO +

Consultez la notice d'information sur www.forges-les-bains.fr ou contactez le service communication de la mairie communication@forges-les-bains.fr

473

personnes
ABONNÉES
à la station
«mairie de
Forges-les-Bains»

39

SIGNALEMENTS
envoyés et
traités par les
services de la
mairie

*au 9 avril 2021



BESOIN D'AIDE POUR TÉLÉCHARGER L'APPLICATION ?

Nathalie et Quentin se tiennent à votre disposition à l'Escapade culturelle pour vous accompagner.
Sur rendez-vous au
09 61 63 74 30.



1 Téléchargez l'application
Illiwap



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2 Recherchez votre commune
Entrez manuellement le nom de la commune dans la
barre de recherche de votre application



OU
Scannez le QRCode via
le lecteur intégré

LES TRAVAUX RÉALISÉS

> **Des chaudières** ont été remplacées à l'école élémentaire et dans un logement communal. A l'école, deux chaudières ont été installées afin d'avoir un fonctionnement en tolérance aux pannes.

> Aux écoles, le **conduit de fumée endommagé** par une mauvaise installation a été remis en état et en conformité.

> **Les services techniques ont procédé au paillage des deux aires de jeux** de la commune. Le paillage, entièrement naturel et issu du recyclage des déchets verts, permet notamment d'amortir les chutes des enfants et d'éviter les flaques d'eau à l'intérieur de l'aire de jeux.

> Le syndicat de l'Orge a installé une petite passerelle sur le bassin de rétention à l'entrée de la commune.



Paillage de l'aire de jeux au parc des Thermes

LES TRAVAUX EN COURS

Intervention du service technique



> Voirie : campagne de bouchage des trous

La commune de Forges-les-Bains, comme de très nombreuses communes, fait face à une dégradation importante de l'état de ses voiries. Les épisodes neigeux et les fortes pluies qui se sont succédé cet hiver ont engendré des dégradations de la voirie, en plus de l'usure des chaussées.

Les températures et intempéries pendant la période hivernale ne sont pas propices aux réfections par les procédés traditionnels à chaud. Pour remédier aux dégradations les plus importantes, ou susceptibles de créer des situations à risques, le service technique de la commune a procédé durant ces dernières semaines à des reprises, par la mise en œuvre d'enrobés à froid. Toutefois, ce procédé, facile à mettre en œuvre et permettant d'être réactif sur la formation des trous et ornières, n'a malheureusement pas vocation à offrir des solutions pérennes dans le temps. **Pour cette raison, une campagne de réfection des chaussées sera réalisée par notre prestataire extérieur du 4 au 6 mai.**

> Ouest Essonne va procéder au remplacement des conduites d'eau potable

sur l'allée des écurieils, allée des saules et dans le hameau d'Ardillières sur l'impasse chantereine, la rue chantereine et la rue de la fontaine. Ces travaux débuteront lundi 19 avril pour une durée prévisionnelle de 3 à 6 semaines selon les quartiers. Des courriers détaillés ont été envoyés aux riverains concernés. Les rues indiquées seront barrées en journée, le temps de l'intervention.

LES PROJETS

> Réfection de la place basse de l'église

Un réaménagement des places de parking est en cours de réflexion afin d'accompagner le développement du marché. Des bornes de recharge pour les véhicules électriques pourront être installées.

> Aménagement d'un lieu de promenade paysager en entrée de ville ouest

L'aménagement de ce lieu de promenade consistera d'une part en la création d'une zone humide dans le fond du bassin existant, en intégrant une réflexion sur des aménagements paysagers favorisant la biodiversité. D'autre part, la création d'un parcours de santé sur la périphérie du bassin est envisagée afin de compléter les aménagements sportifs voisins (stade et gymnase).

> **Le pigeonnier** situé dans le parc des Thermes menace de s'effondrer. Des demandes de devis sont en cours afin de programmer les travaux au plus vite.

> Un **panneau d'information lumineux** sera installé prochainement.

> **Une étude est en cours pour la réfection des courts de tennis.**

FAVORISER LES LIENS INTERGÉNÉRATIONNELS

La commune met en place des actions intergénérationnelles afin de développer le vivre ensemble.

Le lien entre générations est essentiel pour créer et échanger des savoirs, savoir-faire et créer une dynamique de solidarité. Pour cela, la commission « Famille et Solidarité » propose des projets de chantiers intergénérationnels au sein des quartiers et hameaux de Forges-les-Bains.

« SE RETROUVER ENSEMBLE POUR UN PROJET BÉNÉFIQUE À TOUS. »

L'objectif de ces chantiers est de réunir les plus anciens et les plus jeunes autour d'une activité, d'un projet commun.

Ces ateliers sont un lieu de rassemblement et d'échanges entre jeunes et anciens, dans un quartier ou un hameau. Ils ont pour but la revalorisation de tous les métiers manuels, la rénovation et l'entretien de notre patrimoine. Cela permet aux plus anciens, riches d'expérience, de transmettre aux jeunes générations un savoir-faire qui ne s'apprend pas dans les livres et l'amour du travail bien fait. Les retraités contribuent ainsi à l'épanouissement des plus jeunes en leur faisant découvrir leur métier ou passion.

C'est également un moyen de sensibilisation des jeunes à l'entretien du patrimoine communal.

Au-delà de rapprocher les générations entre elles, ces rencontres permettent de lutter contre la solitude des aînés et de vivre des moments enrichissants.

Les deux premiers projets retenus sont la rénovation et l'embellissement des abribus de Malassis et Chardonnet.



Bénévoles, retraités ou jeunes scolarisés, vous souhaitez rejoindre ces chantiers intergénérationnels qui débuteront au mois de juin ?

>> Inscrivez-vous auprès de la mairie par mail :

mairie@forges-les-bains.fr à l'attention de Mme Juliette Largeau (chef de projet chantiers intergénérationnels).

JOURNÉE GUINGUETTE

Dimanche 13 juin

Organisée par la commune pour les personnes de plus de 65 ans. Si vous n'avez pas reçu le courrier d'invitation et que vous souhaitez participer au repas et aux animations, contactez la mairie au 01 64 91 03 29.



LES CITOYENS AUX CÔTÉS DU MAIRE,
FACE AUX RISQUES MAJEURS

LA RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Au titre de ses pouvoirs de police, le maire est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés. La loi n°2004-811 de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 prévoit la possibilité pour le maire de constituer une Réserve Communale de Sécurité Civile.

Pour faire face à une situation de crise, une inondation par exemple, le maire peut en référer aux habitants si l'équipe municipale ne dispose pas du personnel en nombre suffisant pour mener à bien l'ensemble des opérations nécessaires.

Ces habitants bénévoles constituent ce que l'on appelle la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC).

Composée de personnes désireuses de s'investir au service de leur commune, la réserve communale a vocation à renforcer ponctuellement les moyens municipaux pour faire face à un risque majeur affectant notre territoire.

Pour apporter une réelle plus-value à la gestion de crise, il est nécessaire que la réserve communale de sécurité civile soit organisée de manière cohérente, dotée de missions identifiées et que ses membres soient correctement formés et informés.

Pour ce faire, le maire s'appuie sur le Plan Communal de Sauvegarde qui identifie et organise les actions qui devront être mises en œuvre par la commune en cas de crise.

La réserve communale pourra apporter son soutien aux populations sinistrées, en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours. Elle pourra également contribuer à la préparation et à l'information de la population face aux risques présents sur le territoire communal.

Il est essentiel de distinguer les opérations de secours aux personnes qui relèvent exclusivement des services publics dédiés (sapeurs-pompiers notamment), des missions de sauvegarde de la population auxquelles peut prendre part la Réserve Communale de Sécurité Civile. Les acteurs des opérations de secours sont notamment les sapeurs-pompiers, le Service d'Aide Médicale Urgente (SAMU) ou encore certaines associations agréées de sécurité civile. Il s'agit d'effectuer les missions les plus simples pour permettre aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes.

Les inondations récentes, sont là pour nous rappeler la nécessité de se préparer face aux aléas susceptibles d'affecter notre territoire.

La Réserve Communale de Sécurité Civile constitue un moyen d'intégrer le citoyen dans cette démarche et de contribuer à faire de lui, conformément à l'esprit de la loi de 2004, un acteur à part entière de la sécurité civile.

Les missions susceptibles d'être confiées sont :

- > accueil des sinistrés dans un centre de regroupement
- > participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier
- > aide à la protection des meubles des personnes en zone inondable
- > suivi des personnes vulnérables en période de canicule ou de grand froid

- > surveillance de digues, de massifs forestiers ou de cours d'eau
- > aide au nettoyage et à la remise en état des habitations
- > aide aux sinistrés dans leurs démarches administratives
- > collecte et distribution de dons au profit des sinistrés.

Pour intégrer cette réserve, il suffit d'être majeur et motivé.

Les missions qui sont confiées sont en adéquation avec les capacités et motivations des «réservistes». Tous les profils sont intéressants et les inscriptions peuvent se faire tout au long de l'année !

Les personnes retenues pourront s'engager pour deux ans, renouvelable tacitement. Elles bénéficieront d'une à deux formations par an (gestes qui sauvent, utilisation d'un défibrillateur automatique externe, visite de sites, etc.).

COMMENT POSTULER À LA RCSC ?

Les personnes intéressées peuvent transmettre leur candidature en prenant contact avec le service «famille et solidarité» de la mairie au 01 64 91 03 29 ou par e-mail : valerie.rigal@forges-les-bains.fr



LE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

La période sanitaire actuelle bouleverse le quotidien des personnes âgées et dépendantes : il leur est déconseillé d'être en contact avec l'extérieur en raison de leur vulnérabilité face à la maladie. Famille, voisins ou amis doivent aussi limiter les allées et venues pour les protéger du virus.

Comment dès lors conserver un lien social et leur apporter le nécessaire ?

Le service de portage de repas à domicile est lui non seulement maintenu mais plus que jamais utile. Chaque jour, les agents sont mobilisés pour apporter les repas aux personnes en difficultés.



LES BÉNÉFICIAIRES

Ce service est accessible à toute personne Forgeoise éprouvant des difficultés dans la préparation des repas, ne pouvant plus se déplacer pour faire ses courses ou plus simplement ne souhaitant plus cuisiner : personnes retraitées, personnes porteuses de handicap ou personnes de retour d'hospitalisation.

LES REPAS

Les menus sont élaborés par les diététiciens d'Yvelines Restauration, notre prestataire actuel.

Ils se composent de cinq éléments avec trois choix pour chaque repas :

- > une entrée ou un potage
- > un plat protidique (viande ou poisson ou œuf)
- > un légume d'accompagnement
- > un fromage ou un laitage
- > un dessert
- > une demi-baguette

En cas de régime diabétique, un menu adapté est proposé tous les jours.

Le pain est actuellement fourni par la boulangerie de Briis-sous-Forges. Du pain bio est également commandé dans une boulangerie à Cernay-la-ville.

LA LIVRAISON

Les repas sont conditionnés dans des barquettes individuelles qui peuvent donc être mises au micro-ondes ou réchauffées par un autre moyen en changeant le contenant.

Ils sont livrés à domicile chaque jour, du lundi au vendredi, à heure régulière, par un agent de la commune. Les repas du week-end sont livrés le vendredi.

LE TARIF

Le tarif des repas dépend du barème fixé (voir ci-dessous) par le conseil municipal en fonction du quotient familial.

Le calcul du quotient familial (QF) est le suivant :
revenu fiscal de référence annuel / nombre de personnes au foyer / 12.

BARÈME | 9 TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL

Plus de 1650,01 €	T9	7,41 €
De 1450,01 à 1650 €	T8	6,81 €
De 1300,01 à 1450 €	T7	6,21 €
De 1150,01 à 1300 €	T6	5,61 €
De 1000,01 à 1150 €	T5	5,01 €
De 850,01 à 1000 €	T4	4,41 €
De 700,01 à 850 €	T3	3,81 €
De 550,01 à 700 €	T2	3,21 €
De 00,00 à 550 €	T1	2,61 €

INFORMATION ET INSCRIPTION

Vous pouvez contacter directement la mairie pour retirer le dossier d'inscription, ou Mr Brière pour tout complément d'information au 06 32 06 81 84.

Il existe plusieurs aides pour venir soulager le coût de ce service via notamment l'APA (l'Allocation Personnalisée d'Autonomie) et l'ARDH (l'Aide au Retour D'Hospitalisation).



REPORTAGE

RENCONTRE AVEC KARINE, AGENT MUNICIPAL QUI EFFECTUE QUOTIDIENNEMENT LE PORTAGE DES REPAS AU DOMICILE



Karine commence sa tournée à 10h, après avoir récupéré les repas des personnes inscrites sur sa liste pour la journée. Elle dépose tous les matins entre 10h et 11h30 une dizaine de paniers repas au domicile des personnes concernées.

Le rôle de Karine ne se limite pas à la simple livraison des repas, elle accomplit un réel service social de proximité.

Son rôle est avant tout social car elle assure chaque jour une vigilance auprès des dix familles concernées.

Elle signale immédiatement au CCAS tout problème rencontré : une absence non signalée, une personne qui ne répond pas, quelqu'un qui est malade... Elle entend aussi les souhaits des personnes, les retours sur la qualité et le choix des repas servis.

Karine est parfois la seule personne qui parlera quelques instants durant la journée avec elles. C'est la raison pour laquelle la commune et le CCAS sont particulièrement attentifs au bon fonctionnement de ce service de proximité. Le portage à domicile permet aussi de lutter contre l'isolement, c'est un véritable lien social.

« Je suis attendue impatiemment. Pour beaucoup, je suis la seule visite de la journée. J'apprécie réellement de pouvoir prendre le temps de discuter avec chacun d'entre eux, de m'assurer qu'ils sont en forme et qu'ils n'ont besoin de rien. Ça leur fait du bien. Les familles sont elles aussi rassurées car, en cas de problème, par exemple si personne ne répond lorsque j'arrive, nous les contactons immédiatement »



Karine prépare les repas avec les personnes en fonction des menus proposés par Yvelines Restauration.

« Je connais les préférences de certains, je sais par exemple que Mme P. ne mange pas de chou ou de poireau. Alors je vérifie bien avec elle ses choix de menus. »

Mme Gomes fait partie des personnes qui bénéficient du portage de repas à domicile depuis de nombreuses années.

« J'en suis très satisfaite. C'est rapide à réchauffer et copieux. Ça me fait du bien aussi de pouvoir échanger et parler avec Karine, surtout en cette période où les contacts se font rares. »

> Mme Gomes, 98 ans



LE SERVICE PÉRISCOLAIRE

Suite à notre précédent article dans le Petit Forgeois du mois de janvier sur la vie scolaire à Forges-les-Bains, nous vous proposons de découvrir les activités proposées au sein de l'accueil périscolaire.

Des ateliers périscolaires sont proposés avant et après l'école. La commune assure la responsabilité de ces temps périscolaires et travaille avec l'équipe d'animation pour proposer des activités de qualité.

L'idée est de favoriser l'épanouissement des plus jeunes, sous la forme d'ateliers menés par des animateurs ou d'études dirigées animées par les enseignants. Des activités autour du développement de la citoyenneté, de l'éveil culturel et artistique, de l'initiation aux pratiques sportives, de l'éducation à la santé et au développement durable, et de l'accompagnement à la scolarité sont ainsi proposées.

LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

L'équipe du service Enfance/Jeunesse



LE LOISIR CRÉATIF

Seul ou collectif, le loisir créatif favorise l'éveil et stimule la créativité et l'imagination. C'est un bon moyen pour apprendre tout en s'amusant, les formes, les couleurs, les chiffres, etc. Certains jeux permettent même d'améliorer les compétences spatiales, à l'instar des jeux de construction.

En outre, les loisirs créatifs renforcent la concentration et la mémoire et peuvent s'adapter à tous les besoins. Le matériel proposé est très varié et peut correspondre à tous les âges : perles, scoubidou, dessins sur différents supports.

A chaque création, l'enfant aura plus confiance en ses capacités et boostera son estime de soi. Par la même occasion, il pourra découvrir des talents inexploités...



LES JEUX DE SOCIÉTÉ

Ils sont utiles pour apprendre aux enfants à vivre en groupe.

Au fil des parties, les jeunes joueurs apprennent à écouter les autres, à respecter des règles, à attendre leur tour et à gérer leurs émotions en cas de frustration. De plus, ces jeux sont bons pour l'estime de soi, car tout le monde peut gagner contre l'adulte.

Les jeux de société développent aussi la capacité d'attention, la mémoire, l'esprit logique et même la motricité fine grâce à la manipulation de pions, de cartes et de dés. Certains jeux développent également des habiletés utiles à l'école, comme jouer avec les chiffres, les lettres et les mots de même que s'exprimer à voix haute.

LA LECTURE

C'est une activité aux nombreux bienfaits. Elle ouvre des portes vers des mondes magiques ou imaginaires. Elle permet à l'enfant de découvrir des mots nouveaux et d'enrichir ainsi son vocabulaire.

Plus l'enfant lit, plus l'enfant va enrichir sa culture personnelle. Elle contribue ainsi à nourrir leur imaginaire mais aussi à le développer. La lecture est une pause, un moment où l'on s'enferme dans sa bulle. C'est un moment de calme, sans stress.



LES JEUX DE CONSTRUCTION

Des jouets simples qui stimulent la créativité des enfants et jouent sur leur développement. Les enfants qui jouent souvent avec des blocs et des LEGOS ont une meilleure capacité à résoudre des problèmes, un meilleur niveau de vocabulaire, sont plus créatifs et sont plus aptes à remarquer les détails les plus fins.

L'avantage des jouets simples c'est qu'ils amènent les enfants à utiliser leur imagination. Les jeux de construction stimulent la créativité et peuvent être utilisés de différentes manières.

En proposant aux enfants de se concentrer sur autre chose que leurs émotions fortes, les jeux de construction peuvent aider à calmer les enfants anxieux ou en colère. Les jeux de construction de qualité durent très longtemps. Ils peuvent s'utiliser différemment lorsque les enfants grandissent.

LE JEU LIBRE

Le jeu libre touche plusieurs aspects développementaux. Les enfants apprennent à structurer leurs idées, à se fixer des objectifs et à trouver des moyens pour les atteindre.

Ils doivent développer des stratégies de résolution de problèmes pour faire face aux obstacles rencontrés dans leurs jeux.

Le jeu libre favorise les habiletés sociales, car il encourage les enfants à partager l'environnement, leurs idées et le matériel de jeu. Ils doivent apprendre à résoudre leurs conflits et à contrôler leurs émotions.

Leur créativité est très sollicitée. Lors du jeu libre, les enfants donnent vie à du matériel et lui approprie diverses utilisations.

Les enfants développent leur autonomie, car le jeu libre est initié et développé par eux et non par l'adulte.

Ils apprennent donc à prendre des initiatives et à faire des choix. De plus, ils gagneront de l'assurance et amélioreront ainsi leur confiance en eux.

INFORMATION CONCERNANT LES ABSENCES

Toutes les absences des enfants doivent être annoncées par mail à l'école ET au service périscolaire le matin avant 8h30.

Ce mail doit contenir les informations suivantes :

- > la raison de l'absence ;
- > si absence pour maladie, les symptômes doivent être précisés. Selon ces derniers, un retour du protocole vous sera envoyé par la directrice et un avis médical pourra être exigé ;
- > la date supposée du retour de l'enfant afin que les jours d'accueils ne soient pas comptabilisés.

INFO +

Recevez toutes les informations des écoles maternelle et élémentaire en téléchargeant l'application «ILLIWAP» et en vous abonnant à la station «Forges-les-Bains»
> voir informations en page 10.



LA MAIRIE RECRUTE DES JOBS D'ÉTÉ

La commune propose des emplois saisonniers à pourvoir sur la période de juin à septembre dans des domaines variés tels que la culture, les services techniques, l'animation, la communication, l'état civil...

Jeunes, étudiant(es), vous êtes intéressé(es) et souhaitez candidater ?

> Pour postuler

Merci de déposer votre candidature avec un CV et une lettre de motivation.

Ces éléments sont à transmettre impérativement avant le 30 avril 2021 à l'adresse suivante : mairie@forges-les-bains.fr



www.demarches.interieur.gouv.fr

RECENSEMENT CITOYEN

Les jeunes de 16 ans doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile à compter de leur 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit.

Le jeune est ensuite convoqué afin de participer à la journée défense et citoyenneté (JDC), désormais organisée en ligne depuis novembre 2020.

+ D'INFORMATIONS :

mairie@forges-les-bains.fr
01 64 91 03 29

LE DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE LANCE UN PLAN EMPLOI POUR LES JEUNES

Avec la crise sanitaire et ses conséquences économiques, les jeunes rencontrent de grandes difficultés à trouver un premier emploi. C'est pourquoi le Département de l'Essonne se mobilise en mettant en place un Plan emploi des jeunes.

Le Département souhaite ainsi renforcer le recours à des jeunes recrutés dans le cadre de différents dispositifs. Ces recrutements permettront à des jeunes d'acquérir une première expérience professionnelle et de découvrir les métiers de la fonction publique. Cette expérience acquise et l'accompagnement proposé dans ce cadre leur serviront de véritable tremplin vers l'emploi.



Pour en savoir plus : www.essonne.fr

PORTRAIT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE



Prénom : Gauvain

Nom : LE GALL

Age : 13 ans

Conseiller Municipal
Jeune de
Forges-les-Bains.
En 4^e au collège
de Limours.

CMJ depuis
deux ans et demi

**Le prochain CMJ sera élu
en décembre 2021.**

**Tous les élèves du CM2
à la 3^{ème}, résidant à
Forges-les-Bains, peuvent
se présenter pour ce
nouveau mandat.**

Gauvain, peux-tu nous présenter le CMJ et son fonctionnement ?

Les membres du CMJ sont « élus » tous les deux ans en décembre. Pour le mandat actuel, nous avons rallongé d'une année en raison du Covid et du confinement. Actuellement, nous sommes 19 conseillers du CM2 à la 3^e.

Nous organisons des événements et participons aux animations de la commune, par exemple lors des repas pour les aînés.

Nous essayons de nous réunir tous les quinze jours, en dehors des périodes d'organisation d'événements.

Nathalie, qui est responsable du CMJ, vient nous chercher au collège à 17h et nous pouvons ainsi travailler jusqu'à 19h tous ensemble.

Parfois, nous commençons la soirée par travailler sur les projets en cours puis nous organisons un repas tous ensemble.

**Le CMJ c'est une deuxième famille.
Nous sommes tous très soudés.**

Quand j'étais petit, j'étais fasciné par la fête des thermes et aujourd'hui je suis fier de pouvoir participer à son organisation. C'est une expérience très enrichissante. Avec mon frère nous sommes très souvent présents pendant les fêtes et nous pouvons apporter notre regard de « jeunes » à la commune afin de proposer des adaptations à la municipalité.

Comment as-tu découvert le CMJ ?

J'ai connu le CMJ grâce à mon frère qui est âgé de trois ans de plus que moi. Il a été élu lors d'un précédent mandat. Il a été très investi et ça m'a donné envie. C'est important pour moi de donner de mon temps et d'aider.

Le CMJ m'a permis de me faire de nouveaux amis et de m'investir pour ma commune. Je garde également des liens avec les CMJ des mandats précédents qui nous donnent beaucoup de conseils et qui viennent aussi nous aider lorsque nous organisons des événements.

Quels sont les principaux projets à retenir pendant ton mandat ?

Nous avons beaucoup d'idées à mettre en place mais cette dernière année nous a beaucoup ralentis ! Par exemple, nous avons travaillé sur l'organisation de la fête d'Halloween l'année dernière qui malheureusement a été annulée quelques jours avant. C'était très décevant ! Nous avons dû annuler au moins cinq projets

dont les visites du parcours citoyen (visite du Sénat, Assemblée nationale...).

Mais nous ne baissons pas les bras. Nous travaillons actuellement sur l'organisation du carnaval prévu le 12 juin.* Nous allons réaliser un grand char et nous défilerons dans la commune déguisés. Un concours de déguisement sera aussi proposé.

J'espère que ce beau projet pourra voir le jour !

Avez-vous des échanges avec d'autres CMJ ?

Oui, nous échangeons régulièrement avec le CMJ de Fort-de-France. Le but est de créer des actions communes et d'échanger sur nos différences de fonctionnement.

Comment avez-vous géré la période Covid et confinement ?

C'est compliqué car nous avons moins de temps pour se voir.

Nous avons donc organisé des réunions « zoom » et des « visios » dans le cadre du CMJ. J'ai beaucoup apprécié ces moments d'échanges qui m'ont permis de me changer les idées.

Désormais nous essayons de nous réunir au moins une fois par semaine mais ce n'est pas simple avec le couvre-feu et les emplois du temps de chacun ! Toutes nos actions sont pensées différemment. Nous commençons par réfléchir au montage du projet en prenant en compte les règles et mesures sanitaires.

Quel a été ton meilleur souvenir pendant ces trois années ?

L'organisation de la fête d'Halloween. C'était « speed » mais on s'est beaucoup amusés. J'espère pouvoir vous proposer cette animation cette année.

Que peux-tu dire aux jeunes qui souhaitent s'investir dans le prochain CMJ ?

Le principal c'est de s'amuser et de faire plaisir aux autres. Nathalie est très sympa et gère très bien le CMJ ! N'hésitez pas à vous inscrire, vous allez passer de très bons moments.

RENSEIGNEMENTS :

09 61 63 74 30

nathalie.tourrier@forges-les-bains.fr

* voir plus de détails sur le carnaval en page 31 - rubrique agenda

DÉPÔT D'AMIANTE : BON DÉBARRAS !

Un dépôt sauvage avec des débris contenant de l'amiante a été constaté le 26 décembre 2020 au niveau du hameau du Chardonnet. Un dépôt de plainte a été effectué par la mairie mais les recherches n'ont pas permis de retrouver le propriétaire de ces déchets.

Pour les éliminer, des précautions doivent être prises pour les manipuler et les apporter dans un centre spécialisé pour le retraitement. Il faut notamment protéger l'endroit pour que les poussières ne s'envolent pas. C'est une réglementation très stricte en fonction de la proximité des habitations.

La gestion en est très compliquée et très coûteuse car ce ne sont pas les employés communaux qui peuvent les traiter.

Après avoir consulté plusieurs sociétés, la mairie a fait appel à un prestataire de service spécialisé dans la gestion des déchets d'amiante.



C'est la société DFD, spécialisée depuis 2012 dans les opérations de désamiantage, de déplombage, de démantèlement et de dépollution, qui a géré l'intervention de ce chantier. DFD est soumise à une réglementation rigoureuse en matière de sécurité des hommes, des sites et de l'environnement.

DFD EST INTERVENUE LE 20 MARS 2021 AFIN D'ÉVITER TOUTE CONTAMINATION SUITE AU DÉPÔT SAUVAGE DE MATÉRIAUX AMIANTÉS SUR LA COMMUNE.

La logistique mise en place ainsi que les compétences des équipes ont permis une intervention en moins d'une journée. Un périmètre de sécurité a été défini en amont permettant d'isoler la zone et de mettre en œuvre la décontamination du site en évitant toute exposition de l'équipe ou des riverains.

L'ensemble des déchets retirés sur site ont ensuite été acheminés en toute sécurité (conformité emballages et transports) vers la filière adaptée qui en a assuré la réception permettant ainsi la traçabilité des matériaux déposés. Le lieu est maintenant parfaitement accessible et devient de nouveau exploitable.

6000 €
COÛT DE
L'ENLÈVEMENT
DU DÉPÔT D'AMIANTE



AVANT



APRÈS



RÉFLEXIONS SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

>> DONNEZ VOTRE AVIS

EN CES TEMPS DE COUVRE-FEU ET/OU DE CONFINEMENT, L'UTILITÉ DE L'ÉCLAIRAGE NOCTURNE DE RUES DÉSERTES EST UN SUJET DE RÉFLEXION. FORGES-LES-BAINS PRATIQUE DÉJÀ UNE COUPURE DE CET ÉCLAIRAGE ENTRE MINUIT ET CINQ HEURES DU MATIN.

Une éventuelle extension de cette coupure ne serait pas sans avantages : de nombreuses études ont mis en relief ces dernières années les nuisances de la pollution lumineuse sur la biodiversité, dans le domaine animal mais aussi végétal. Des espèces sont menacées dans leur rythme biologique, leur alimentation, leur reproduc-

tion et leur sécurité. Chauves-souris, rapaces sont leurrés dans leurs parours et leur chasse. Les insectes et papillons qui s'agglutinent autour des réverbères s'y épuisent et forment une proie facile pour les prédateurs, entraînant leur déclin. Les espèces qui profitent de l'obscurité pour des déplacements discrets ne les entreprennent plus, ou moins. Les arbres proches des sources lumineuses gardent leurs feuilles plus longtemps que nécessaire et leurs bourgeons sortent plus (trop) tôt. Jusqu'à l'homme qui, comme des études scientifiques l'ont démontré, a besoin d'une période d'obscurité dans son cycle journalier, tout le monde n'a pas de volets opaques pour optimiser son sommeil !

Pour toutes ces raisons, sont mises en place aujourd'hui en France des «trames noires» exemptes de pollution lumineuse nocturne, conçues comme des zones de protection du biotope. Notre pays en compte déjà une vingtaine, y compris en zone urbanisée.

La consommation électrique par l'éclairage public n'est pas négligeable. Une limitation de celui-ci réduit par définition l'empreinte carbone du lieu de consommation et allège aussi sa facture.

L'ÉCLAIRAGE ARTIFICIEL DE NUIT

= 17 % DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE DES COMMUNES
> 41 % DE LEUR FACTURE D'ÉNERGIE

DANS LES CONDITIONS ACTUELLES À FORGES, ON PEUT ESTIMER À PRÈS DE 4000 € PAR AN L'ÉCONOMIE D'UNE HEURE D'ÉCLAIRAGE PAR JOUR : UNE SOMME SIGNIFICATIVE QUI POURRAIT ÊTRE REDÉPLOYÉE DANS DES PROJETS PERTINENTS POUR LE VILLAGE, OU MÊME DIRECTEMENT DANS LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Une moindre durée d'éclairage n'empêche pas l'amélioration de la qualité de celui-ci et la municipalité poursuit dans ce domaine plusieurs objectifs : le remplacement progressif des lampes par des leds beaucoup plus économes, une répartition plus efficace des points de lumière, notamment dans les hameaux, l'enterrement des lignes là où c'est économiquement raisonnable et pour les nouvelles constructions. Elle réserve dès cette année un montant conséquent pour cette modernisation.

Le sentiment d'insécurité représente souvent un obstacle à l'arrêt de l'éclairage public. Il est pourtant plutôt contre-intuitif, si l'on en croit les relevés et statistiques des assureurs et de la gendarmerie pour lesquels l'absence d'éclairage n'est en aucune façon un facteur aggravant des agressions. La raison en est simple : tout comme les honnêtes gens, les malfrats n'apprécient pas de se parler sans se voir ni de circuler à l'aveugle, ce qui les contraint à utiliser des torches facilement repérables. Reste qu'évidemment déambuler dans l'obscurité complète n'est aisé pour personne.

LA MUNICIPALITÉ SOUHAITE MENER UN DÉBAT AVEC LES FORGEOIS SUR CE THÈME



Pour cela, nous vous invitons à exprimer votre avis soit verbalement auprès des élus, soit par mail à severine.martin@forges-les-bains.fr

9,3€ / HABITANT / AN
COÛT MOYEN
DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC
(PAR COMMUNE +500 HAB.)

PROTÉGEONS NOS ARBRES !

Nous avons la chance, à Forges-les-Bains, de bénéficier de vastes espaces boisés où arbres modestes et majestueux, témoins du temps, se côtoient et ont tous des super-pouvoirs !

Rappelons les avantages d'avoir de grands arbres autour de nous :

- > **gestion des écoulements d'eau de pluie** puisqu'un arbre mature en bonne santé absorbe jusqu'à 190 000 litres d'eau par an ! En même temps, il peut filtrer les éventuels hydrocarbures dans le sol avant que l'eau ne les draine vers les cours d'eau ;
- > **lutte contre la pollution de l'air** : il produit de l'oxygène par la photosynthèse et filtre les particules fines, l'azote, l'ozone et le CO2 ;
- > **régulation des températures** : grâce à l'évapotranspiration qui permet de baisser la température de plusieurs degrés autour d'un groupe d'arbres et grâce à l'ombre qu'ils apportent ; ils sont aussi une protection face aux vents dominants ;
- > **amélioration de la qualité de vie** : la beauté des arbres et les perspectives qu'ils offrent nous dépassent, nous émerveillent et contribuent à notre bien-être ; la présence d'arbres réduit le stress et la dépression selon une étude britannique (article Green Matters – Juillet 2018) ;
- > **refuge de la biodiversité** puisqu'ils accueillent plus de 80% de la biodiversité terrestre : végétaux, champignons, animaux.

A Forges, ces bois sont répertoriés en « Espaces boisés classés » dans notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) et protégés par le règlement de la zone N : «Les coupes ou abattages d'arbres (*) sont soumis à autorisation dans les espaces boisés classés au titre des articles L113-1 et L113-2 du Code de l'urbanisme. Les demandes de défrichement sont irrecevables». Pour consulter la carte du zonage du PLU : forges-les-bains.fr/cadre-de-vie/urbanisme/plu/plu-et-zonage.

(*) il s'agit des coupes nécessaires à l'entretien d'une parcelle telles que : faire une éclaircie pour fournir de la place et de la lumière à quelques spécimens ou éliminer des arbres dangereux par exemple. Ces demandes doivent être adressées à la mairie, au service urbanisme.



« Oublier de déclarer ses travaux est une infraction pénale passible de sanctions telles que des amendes, l'obligation de remise en état, voire l'emprisonnement en cas de récidive... Il est parfois utile de rappeler la loi que nul n'est censé ignorer, selon l'adage ! »



Evelynne Collino,
adjointe en charge
de l'environnement
et de la ruralité

INFO +

Pour toutes informations complémentaires ou précisions, contactez le service de l'urbanisme au 01 64 91 03 29 - mairie@forges-les-bains.fr



La prolifération anarchique des épaves et des dépôts illégaux de déchets constitue une nuisance pour l'environnement et porte atteinte à l'harmonie et à la qualité des espaces naturels.

Un dépôt illégal est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. Ces dépôts représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives. **Les dépôts de déchets sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975**, mais ils font toujours partie de notre paysage bien que la totalité des déchets (ordures ménagères, déchets végétaux, encombrants...) dispose aujourd'hui d'une filière de collecte appropriée.

La benne du centre technique municipal essentiellement remplie par les dépôts sauvages et déchets ramassés à Forges coûte environ 6700€/an à la commune.

Face aux nombreux débordements constatés depuis plusieurs mois, le conseil municipal a voté, à l'unanimité, le relèvement de l'amende au montant maximal de 15 000€.

COLLECTE DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

ERREUR SUR LES CALENDRIERS DU SIREDOM

Contrairement aux informations figurant sur votre calendrier de collecte 2021, les dates de ramassage des déchets végétaux sont les suivantes : ramassage de mars à novembre, une fois tous les 15 jours (semaines impaires)

VENDREDI APRÈS-MIDI

- | | |
|---------------------|--------------------------------------|
| > 5 et 19 mars | > 6 et 20 août |
| > 2, 16 et 30 avril | > 3, 17 septembre |
| > 14 et 28 mai | > 1 ^{er} , 15 et 29 octobre |
| > 11 et 25 juin | > 12 et 26 novembre |
| > 9 et 23 juillet | |



DÉCHETS RECYCLABLES : ATTENTION AUX DÉBORDEMENTS !

Plusieurs habitants nous ont alertés sur les débordements des bacs jaunes (recyclables). En effet, ces déchets étant déposés sans sac, si votre poubelle est surchargée, les déchets s'envolent et atterrissent dans la nature, sur les routes et chemins. De plus, la manutention des bacs par les employés de collecte est rendue plus pénible et plus dangereuse.

Il est donc important de ne pas surcharger vos poubelles si elles sont pleines pour éviter les débordements !



DEMANDEZ VOTRE COMPOSTEUR

Le compostage est un moyen simple, efficace et gratuit de bénéficier d'un engrais naturel de qualité pour votre jardin ou potager. **Il permet d'alléger d'environ 30% nos ordures ménagères en valorisant la partie organique des déchets « utiles et précieux ».**

Vous pouvez composter : les déchets de cuisine (épluchures, restes de repas, de jardinage), la tonte de gazon, les fleurs fanées, etc.

Les bénéfices sont économiques (moins de déchets à collecter, à transporter et à traiter) et environnementaux. Il est possible de composter en habitat individuel mais également en habitat collectif.

Le SIREDOM propose de fournir des composteurs aux 37 communes du Pays de Limours dans la limite des stocks disponibles.

LES COMPOSTEURS

Composteur plastique 400 litres :

Fabrique en plastique 100 % recyclé et recyclable. Résistance aux intempéries, aux UV et aux chocs traitement respectant l'environnement. Durée de garantie minimum de 5 ans. (1)

Bio-seau 10 litres :

Récipient permettant le stockage des « bio déchets » dans la cuisine et leur transport jusqu'au composteur. Fabriqué en plastique 100 % recyclé et recyclable, muni d'un couvercle et d'une anse. (2)

Composteur bois 400 litres :

Résistance aux intempéries, aux UV et aux chocs, traitement respectant l'environnement. Traitement contre la moisissure. Durée de garantie minimum de 5 ans. (3)



Pour demander votre composteur, contactez la mairie au :
01 64 91 03 29
mairie@forges-les-bains.fr.

Tarif : les composteurs sont facturés entre 22 € et 32 €.

LE MARCHÉ DE FORGES-LES-BAINS

Le marché de Forges est un lieu de convivialité qui contribue au dynamisme économique de la commune. Installé sur la place de l'Eglise, il a lieu tous les samedis matins, de 8h à 13h. Il vous propose une offre variée, alimentaire et non-alimentaire, au plus près de votre domicile.



LES COMMERÇANTS PRÉSENTS CHAQUE SEMAINE :

- **Le primeur** > fruits et légumes bios
- **Côté saveurs** > salaisons, terrines, fromages et olives
- **Traiteur antillais** > spécialités antillaises et rhum

LES COMMERÇANTS PRÉSENTS TOUS LES QUINZE JOURS :

- **Le Goût d'antan** > charcuteries et plats préparés à l'ancienne

LES COMMERÇANTS OCCASIONNELS :

- **Les miels Petruzzella** > miels et pains d'épices **dernier samedi du mois**
- **Liloo bien-être** > thé, tisane, cosmétique **occasionnellement**
- **Riri et Gnapi** > vêtements pour enfants et tissus **occasionnellement**
- **Scyou bijoux** > bijoux fantaisie fabriqués à la main **occasionnellement**

Des marchés plus complets et thématiques comme lors de la dernière Saint Valentin sont proposés en fonction des événements (1^{er} mai, fête des mères...).

> Suivez toute l'actualité sur le site internet, la page Facebook et l'application Illiwap pour en connaître les détails.

Vous êtes commerçant et souhaitez exposer sur le marché de Forges-les-Bains ?
Contactez la mairie par mail : remi.pisano@forges-les-bains.fr

LES CHOIX DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE

Notre ambition pour le marché est de le faire grandir et de le pérenniser. Pour cela, nous travaillons sur un éventuel nouvel emplacement. Ce dernier doit être fonctionnel, visible et doit pouvoir accueillir plus de commerçants. Nous recherchons de nouveaux exposants, nous souhaitons que les Forgeois puissent avoir le choix et une grande variété de produits.

Nous avons déjà la chance de recevoir plusieurs nouveaux exposants depuis la fin de l'année dernière qui sont désormais présents régulièrement.

L'objectif est de trouver une « routine » pour les consommateurs, de structurer le planning afin de savoir qui vient et quand.

Nous souhaitons également mettre en place une boutique éphémère.

Les magasins éphémères ou boutiques éphémères (pop-up store) sont des points de vente ouverts sur de courtes durées. Le plus souvent, elles mettent en œuvre un dispositif créatif afin de proposer un univers nouveau, propre à la marque.

Le caractère temporaire du magasin éphémère le rend tout à fait adapté pour :

- vendre des produits saisonniers ;
- tester un concept, un produit, une marque ;
- tester un emplacement avant une implantation définitive ;
- lancer un produit.

Forges-les-Bains a la possibilité d'offrir ce service grâce à un local en plein cœur du village.

Pourquoi s'en priver ? A nous de faire en sorte que notre village se développe de plus en plus en créant une dynamique commerciale. Nous ne manquerons pas de vous informer sur la suite de ce projet.

Nous espérons concrétiser ce projet et le pérenniser grâce à la participation et la fréquentation des Forgeois !



Rémi Pisano, adjoint en charge du développement économique

« PANIER SYMPA »

OUVERTURE PROCHAINE DE L'ÉPICERIE

Le commerce d'alimentation générale ouvrira ses portes au mois de mai, au 7 rue de l'Eglise.



DES NOUVELLES DE LA BOULANGERIE

Les travaux de la nouvelle boulangerie prennent du retard : un problème de structure du bâtiment a été constaté, requérant l'intervention d'un architecte sur un chantier déjà impacté par le contexte sanitaire.

Nous allons donc devoir patienter jusqu'au mois de septembre pour avoir le plaisir de sentir de nouveau la bonne odeur du pain frais à Forges-les-Bains !

Vous êtes un nouveau professionnel installé sur la commune ?

Faites-vous connaître auprès de nos services en envoyant un mail à : communication@forges-les-bains.fr

» ENTREPRENDRE À FORGES-LES-BAINS

VINCENT LEPRÊTRE,
CONSEILLER EN IMMOBILIER



Vincent Leprêtre est conseiller en immobilier pour IAD sur le secteur de Forges-les-Bains et ses alentours.

Habitant de la commune depuis six ans avec sa famille, Vincent est à votre écoute pour étudier et vous conseiller sur votre projet immobilier.

> Contact : Vincent Leprêtre
06 50 89 04 14
vincent.lepretre@iadfrance.fr
iadfrance.fr

Vincent LEPRÊTRE

06 50 89 04 14

vincent.lepretre@iadfrance.fr

[vincent.lepretre91](https://www.facebook.com/vincent.lepretre91)

Votre conseiller immobilier sur Forges-les-Bains et ses alentours

Membre du Syndicat National des Immobiliers (S.N.I.) - Agence agréée par le Département de la Seine-Maritime - Agence agréée par le Département de la Seine-Maritime - Agence agréée par le Département de la Seine-Maritime

TAXI FORGES LES BAINS

Valérie HENRY
06 07 34 50 33
Gares – Aéroports – Hopitaux
Toutes distances
Conventionné Sécurité sociale

annonce commerciale



MARCHÉ DE LA SAINT- VALENTIN

Samedi 13 février,
place de l'Eglise

.....



> Retrouvez la liste des
commerçants et artisans
présents lors des prochains
marchés sur
www.forges-les-bains.fr,
sur la page Facebook de la
mairie et sur l'application
Illiwap.



SPECTACLE «C-O-N-T-A-C-T»

Samedi 13 février

> LE SPECTACLE VIVANT DANS LES RUES DE FORGES-LES-BAINS

L'expérience théâtrale proposée dans le centre village de la commune a rencontré un véritable succès ! Les spectateurs ont pu suivre les deux comédiens à travers la place du marché jusqu'à l'Eglise à l'aide d'une application, tout en respectant la distanciation sociale.

Une expérience théâtrale inédite !



INITIATION AU BABY-FOOT

> Badia, entraîneur de l'équipe féminine de l'EPL et Cathy Dehaullon, présidente de l'association Bout'Choux, ont proposé aux enfants une initiation au baby foot. Enfants et parents ont été enchantés par cette belle matinée. Essai réussi, à renouveler. Bravo pour cette jolie initiative et ce partage entre associations !

ACCOMPAGNEMENT ADMINISTRATIF ET NUMÉRIQUE POUR LES SENIORS DE LA CCPL



Accompagnement Administratif & Numérique



NOTRE MISSION

Pour les particuliers de plus de 60 ans rencontrant des difficultés pour :

Accéder à internet
Faire des démarches en ligne
Rédiger des courriers

Prendre rendez-vous auprès de NOA-CLIC :
au 01 69 80 59 72 ou par mail à noa@hpgm.fr

MJC de Limours 1 rue Michel Berger - 91470 Limours - 01 64 91 17 80 - www.mjc-limours.fr

Dans le cadre de sa mission de prévention auprès des seniors, le service NOA (Nord-Ouest Autonomie), en partenariat avec la MJC de Limours, propose un nouveau service à destination des personnes de plus de 60 ans qui souhaitent être accompagnées dans l'utilisation de l'outil numérique et de certaines démarches administratives.

Ces démarches (impôts, assurance, banque, facturations, accès aux droits, rendez-vous médicaux, recherches diverses et variées) se veulent de plus en plus dématérialisées. C'est pourquoi nous proposons un soutien et un accompagnement individualisé pour aider les seniors à domicile, dans leur environnement numérique, de façon à devenir autonomes face à ces nouvelles technologies qui changent les habitudes et qui peuvent générer parfois du stress ou de l'inquiétude.

Ce service est gratuit, en toute confidentialité et dans le respect des règles sanitaires, pour tous les seniors de la Communauté de Communes du Pays de Limours (CCPL). Les équipes se mettent au service des seniors sur simple demande et sur prise de rendez-vous.

Un animateur viendra alors au domicile de la personne pour évaluer et mettre en place avec elle et en fonction de ses besoins, l'accompagnement nécessaire pour l'aider dans ses démarches.

+ D'INFOS : contactez le Service NOA au 01 69 80 59 72 - noa@hpgm.fr

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES EN INSERTION PROFESSIONNELLE



La Région met en place une aide au permis de conduire de **1 300 euros** pour tous les Franciliens de 18 à 25 ans en insertion professionnelle

POUR QUE LE COÛT DU PERMIS B NE DEVIENNE PLUS UN FREIN À L'EMPLOYABILITÉ DES JEUNES EN ÎLE-DE-FRANCE !

L'aide au permis pour qui ?

Les Franciliens âgés de 18 à 25 ans, inscrits dans une démarche d'insertion professionnelle, et se trouvant dans l'une des situations suivantes :

- jeunes stagiaires de la formation professionnelle inscrits dans l'un des dispositifs régionaux dédiés aux jeunes sans qualification ;
- jeunes inscrits et suivis en mission locale, signataires d'un parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) dont le projet professionnel, attesté par le conseiller de la mission locale, nécessite l'obtention du permis ;
- demandeurs d'emploi de moins de 26 ans résidant en quartier prioritaire politique de la ville ou QPV (condition vérifiable sur sig.ville.gouv.fr) ou en zone rurale définie au Pacte rural de la Région.

En savoir plus : www.iledefrance.fr



OUVERTURE D'UNE MICRO-CRÈCHE À VAUGRIGNEUSE

La micro-crèche « Les Bio d'choux » ouvrira ses portes en octobre 2021. Cette structure privée assurera l'accueil des enfants âgés de 8 semaines à 4 ans et offrira une capacité d'accueil de dix enfants, dans un lieu de vie confortable et chaleureux.

Des places sont disponibles.

Pour en savoir plus et pour demander une pré-inscription, contactez la micro-crèche par mail contact.biodchoux@gmail.com

LES BIO D'CHOUX

14 rue du Marais
91 640 Vaugrigneuse

COMPTE RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX

1. APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2020

2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES AU TITRE DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

> Décision 27-2020 en date du 5 décembre 2020 en vue de la création d'une régie d'avances pour les dépenses du cabinet du maire.

> Décision 01-2021 en date du 10 février 2021 acceptant la proposition de la SCP Lonqueue Sagalovitch Eglie-Richters & Associés en vue d'accompagner la Commune dans le cadre de services juridiques

> Décision 02-2021 en date du 25 février 2021 acceptant l'avenant n°2 présenté par la société Daugeron & Fils en vue de prolonger pour une durée de six mois, le marché pour la fourniture de produits d'entretien courants et petits matériels pour les besoins de la commune, soit jusqu'au 31 août 2021.

3. AJUSTEMENT DU RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

Adoption à l'unanimité de l'ajustement du RIFSEEP pour les agents du cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants.

4. ADOPTION DU CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE FORGES LES BAINS ET LE SECTEUR ASSOCIATIF

Approbation par 23 voix pour, 1 contre et 3 abstentions

5. AMENDE RELATIVE AUX DÉPÔTS SAUVAGES DE DÉCHETS

Le conseil à l'unanimité par 27 voix pour, fixe l'amende à 15 000 € et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6. CONVENTION PASSÉE AVEC GRDF RELATIVE À L'OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TÉLÉRELEVÉ EN HAUTEUR

Approbation à l'unanimité

7. AVENANT À LA CONVENTION PASSÉE AVEC SUEZ RELATIVE À LA POSE D'UN RÉCEPTEUR DE TÉLÉ-RELEVÉ SUR LE TOIT D'UN IMMEUBLE

Approbation à l'unanimité.

8. OPPOSITION DE LA COMMUNE DE FORGES-LES-BAINS AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LIMOURS (CCPL)

Le conseil à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence P.L.U. à la C.C.P.L.

9. VALIDATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) 2021

10. VALIDATION DE LA PROPOSITION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL RÉGIONAL POUR TRANSFORMER

LES ENTRÉES DE VILLE

11. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) EXTRASCOLAIRE » DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Le conseil à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

12. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT « PRESTATION DE SERVICE ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH) ACCUEIL ADOLESCENTS » DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ESSONNE

Cette convention est d'une durée de cinq ans et est présentée à l'approbation du conseil. Le conseil à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Madame le Maire à la signer.

13. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le conseil donne acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires sur la base du rapport qui a été présenté.

14. RECTIFICATION DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET COMMUNAL

Le conseil à l'unanimité, approuve la rectification de l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget communal et décide de porter l'affectation en réserve d'investissement à 1 164 473,56 €.

TRIBUNES

EXPRESSION DES CONSEILLERS MAJORITAIRES

FORGES POUR VOUS

Le débat d'orientation budgétaire du 10 mars dernier, unanimement salué pour sa clarté et son sérieux par l'ensemble des conseillers municipaux y assistant (26 sur 27) et des Forgeois présents dans le public, s'inscrit pleinement dans le respect de nos engagements : restauration d'un esprit de village, attention de tous les instants à la maîtrise budgétaire et à la préservation de l'environnement, abandon des projets chimériques au profit de réalisations concrètes au service de notre quotidien.

C'est le sens de la priorité donnée dans cette première moitié de mandat au rattrapage du retard d'entretien du patrimoine communal (voirie, place du Marché, Tennis, Parc des Thermes ...), à la protection de l'environnement (liaisons douces cyclables entre les hameaux, le bourg et les nœuds de communication, caméras pour lutter contre les dépôts sauvages et les incivilités, renaturation de zones humides, ...) et à la rénovation et l'agrandissement des écoles trop longtemps repoussées malgré l'impact très prévisible de l'urbanisation de Forges ces dernières années.

Pour mémoire, 3 ans et 120 000 € d'études auront été engloutis lors de la précédente mandature dans l'idée de la cantine scolaire, financièrement non viable, en pure perte pour Forges et au seul profit des 5 cabinets sollicités pour un concours d'architecture.

Le dossier écoles est emblématique du changement dans l'approche : un groupe projet associant l'expertise d'agents et d'élus travaillant en amont sur le recueil des besoins, les scénarios et leur faisabilité, scénarios présentés à l'arbitrage des parties prenantes (conseil municipal, enseignants, parents d'élèves, Forgeois) d'ici fin septembre.

Cela représente beaucoup de travail mais aussi d'enthousiasme, et la maîtrise budgétaire passe par là, comme elle passe par la rupture avec la coutume du devis unique et du fournisseur attiré dans la gestion des travaux, avec par exemple (parmi d'autres) 6 000 € économisés sur l'enlèvement du dépôt sauvage amianté par rapport au devis du fournisseur historique.

Des marges permettant de financer notamment les besoins croissants du Centre Communal d'Action Sociale et l'augmentation sensible du budget Culture et Animation.

Conformément au règlement intérieur, une page est réservée aux tribunes, répartie à parts égales entre la minorité et la majorité, soit une demi page pour la majorité et une demi page pour la minorité : Une vision pour Forges et Village Forgeois.

EXPRESSION DES CONSEILLERS MINORITAIRES

VILLAGE FORGEOIS

Lors du dernier conseil municipal (voir compte rendu sur le site internet de la mairie), la majorité nous a présenté le Débat d'Orienta-tion Budgétaire de leurs grands projets élaboré par 5 élus. Revenons sur 2 projets : l'installation de caméras et le budget des écoles. Cette installation annoncée de 15 à 20 caméras (budgétée à 90000€ sur 2021), dont d'autres suivront sur 2022 & 2023 nous interroge, quel est le type de caméra qui sera mis en place, quid de l'exploitation des images et du respect des données personnelles (RGPD). Ne serait-il pas plus prioritaire d'ajouter ces sommes au budget de la réfection des routes et trottoirs qui est de seulement 180000€ sur 3 ans ? Secteur bien trop laissé à l'abandon...

L'autre priorité de la majorité porte sur les écoles en investissant 2.3M€ soit 55% du budget annoncé sur 3 ans. Outre les travaux d'ouverture de classe, il faut également penser aux conséquences à très court terme qui en découlent : stationnement, restauration, sanitaires, dortoir. Nous restons attentifs pour que les projets de la majorité soient étudiés dans l'intérêt des Forgeois.

Bien sincèrement,

Jörg Dettmann, Sandra Castello, Benjamin Delporte
elusvillageforgeois@gmail.com

UNE VISION POUR FORGES

Forgeoises, forgeois,

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du conseil municipal du 10 Mars sans que les commissions concernées ne se soient réunies au préalable afin de travailler les projets pour Forges qui ont été décidés en petit comité au sein de la majorité.

Remarquons qu'aucune orientation au-delà de 2023 n'est mentionnée, les grands projets ne sont donc pas budgétés. Manque de transparence, de vision ou d'organisation ?

Madame Martin justifie par des délais courts pour les demandes de subvention du fait du mandat démarré tardivement, mais restons vigilants sur une coopération avec les minorités et les forgeois en général.

Le changement de logo de la commune, pour lequel aucun choix n'a été proposé aux forgeois, ne nous semble pas très participatif. Mais restons positifs et prenons à cœur nos missions au sein des commissions.

Ainsi, la commission famille et solidarité nous permet des actions collectives pour tous : organisation de la journée de la solidarité, lancement des chantiers participatifs ; échanges enrichissants aux réunions de quartiers avec la commission de Mr Basile. Nous apprécions que tout le conseil soit convié à l'attribution des subventions aux associations.

Sincèrement,

Une Vision pour Forges

HÉBERJEUNES : LA SOLUTION LOGEMENT POUR LES ÉTUDIANTS ET LES PROPRIÉTAIRES

Héberjeunes développe le logement intergénérationnel en mettant en relation des étudiants à la recherche d'un logement et des seniors souhaitant de la compagnie et/ou de l'aide (jardinage, courses, informatique...).

En contrepartie, l'étudiant sera logé gratuitement ou payera un faible loyer, tout en bénéficiant d'une cohabitation conviviale.

Pour en savoir plus, contactez l'association :

Par téléphone au 01 69 15 65 44

Par mail : heberjeunes.asso@universite-paris-saclay.fr

Site internet : www.heberjeunes.fr



CARNET

LA CIGOGNE EST PASSÉE...



ELLE A LIVRÉ DES PETITS GARÇONS

Mathias BOUIN BROCHE né le 15 août 2020 / Valentin BERTHET né le 3 octobre 2020 / Lucas GERAULT né le 27 décembre 2020 / Lionel CORREA né le 14 janvier 2021 / Nathan DAVID né le 22 février 2021

ELLE A LIVRÉ DES PETITES FILLES

Lya BESSA SOARES née le 7 septembre 2020 / Kelly RÉGNIER LOPES née le 25 décembre 2020 / Jade HIBERT née le 2 janvier 2021 / Orane JÉRÔME née le 1^{er} février 2021

MARIAGES

Nous avons eu la
joie de célébrer l'union de :



Maud LEFEBVRE et Thibaud MOTAIS DE NARBONNE le 9 janvier 2021 / Maria-Christina VAZ et Anthony LISON le 13 février 2021 / Chloé FIGUEIREDO et Mickaël DOS SANTOS le 6 mars 2021 / Priscila VARGAS ARAIZA et Antoine DRAHONNET le 6 mars 2021



Nous leur adressons tous nos vœux de bonheur !

DÉCÈS



Nous avons la tristesse de vous annoncer le décès de :

Robert FRÉTARD, 61 ans, le 11 juillet 2020 / Joao MARQUES FERREIRA, 86 ans, le 5 novembre 2020 / Jacques LEYS, 94 ans, le 29 novembre 2020 / Maurice TAMBOSCO, 80 ans, le 15 décembre 2020 / Marie-Renée MAGNIN veuve LEBOURG, 75 ans, le 1^{er} janvier 2021 / Danielle DEL MORAL veuve NAURIN, 72 ans, le 1^{er} janvier 2021 / Gervais DENISOT, 94 ans, le 4 janvier 2021 / Bernard FERLIER, 82 ans, le 18 janvier 2021 / Désiré DUSSAULE, 84 ans, le 22 janvier 2021 / Christiane GIQUEL veuve GABEN, 76 ans, le 25 mars 2021 / Jean HOUGUENADE, 73 ans, le 19 mars 2021.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles.

HOMMAGE

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **Christiane Gaben**, humaniste, femme de cœur et artiste, elle savait interpeller petits et grands notamment lors des expositions telle que Forg'art ou à travers son fort attachement à l'église de Forges-les-Bains où elle était investie. Ceux qui l'ont connue se souviendront d'une dame discrète, ouverte, une étincelle dans le regard et un petit sourire au coin des lèvres qui laissaient percevoir de la profondeur et un humour bienveillant.



AGENDA

Ces événements sont susceptibles d'être annulés en fonction des mesures sanitaires.

Dimanche 2 mai

FOULÉES DES THERMES

Organisé par l'Association Forges-les-Bains Athlétisme.
ANNULÉ

Samedi 8 mai

COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

Monument aux morts

Samedi 8 mai

JOURNÉE DE LA SOLIDARITÉ de 10h à 18h

au Parc des Thermes

Présentation des associations qui œuvrent pour la solidarité à Forges-les-Bains.

Les associations présentes : Parents Fort Joie, FCPE, L'Île aux enfants, Bout de chou, Matoux Forges, Coup de pouce 91, Nous Toutes, ADMR, Carrefour des Solidarités, Monde en Marge Monde en Marche, Croix Rouge, NousToutes. Participation de la gendarmerie de Limours et des Pompiers de Limours. Participation du CCAS de Forges-les-Bains.

Du 11 au 14 juin

FÊTE FORAINE

Sur le parking, place de l'Eglise

Nombreuses animations ! Programme complet à consulter prochainement.

Samedi 12 juin

CARNAVAL DU CMJ

Au programme : défilé de chars, concours de déguisement... Rendez-vous pour le défilé à 15h30, devant l'école primaire. Plusieurs concours seront proposés en fonction de l'âge (0-3/3-6/7-11/11 et +). Lots à gagner et goûter offert.

Dimanche 13 juin

GUINGUETTE pour les seniors pour les + 65 ans, sur invitation. Voir informations en page 12.

FORGES EN POCHÉ

FORGES EN DIRECT SUR VOTRE TÉLÉPHONE ! avec l'application Illiwap



Signalez et restez informés

Téléchargez gratuitement



sur :



Abonnez-vous à la
station
«Forges-les-bains»



Recevez les actualités
et signalez un problème
dans la commune



Flashez le code
pour télécharger l'appli !

FORGES les bains